académie Montpellier

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Montpellier, le 11 décembre 2015

Le recteur de l'académie de Montpellier
Chancelier des universités

A

Mesdames les directrices et Messieurs les directeurs académiques des services de l'Education Nationale
Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale
Mesdames et Messieurs les directeurs des écoles du premier degré des établissements publics et privés sous contrat
Monsieur le directeur de l'ESPE Languedoc Roussillon
Monsieur le directeur de l'ISFEC

Direction académique des examens et concours

Service
Concours de recrutements des personnels – DAEC 1

Lydie BOSCH
Chef de bureau

Affaire suivie par
Sylvie MAYET
Téléphone
04 67 91 45 62
Télécopie
04 67 91 50 58
Courriel
sylvie.mayet@acmontpellier.fr

Rectorat
31, rue de l'Université
CS 39004
34064 Montpellier
cedex 2

Objet : Certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap (CAPA-SH) - Session 2016

Références :
Décret 2004-13 du 5 janvier 2004 créant le CAPA-SH
Arrêté du 5 janvier 2004 relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap
Arrêté du 5 janvier 2004 relatif aux options du CAPA-SH
BO spécial n°4 du 26 février 2004

I - Le dispositif :

Le CAPA-SH est destiné à attester la qualification des enseignants du **1er degré** pouvant être appelés à exercer leurs fonctions dans les écoles, établissements, services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, une maladie, ou des difficultés scolaires graves et à contribuer à la mission de prévention des difficultés d'apprentissage.

► Les enseignants concernés :

Peuvent prétendre à l'examen conduisant à l'obtention du CAPASH :

- les instituteurs et professeurs des écoles titulaires
- les maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat rémunérés sur l'échelle d'instituteur ou sur l'échelle de professeur des écoles.

► Les options du CAPA-SH :

Les candidats peuvent choisir l'une des 7 options suivantes :

Option A : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves sourds ou malentendants.

Option B : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves aveugles ou malvoyants.
Pour l'obtention du CAPA-SH option B, la compétence en braille est préalablement vérifiée. L'attestation est obligatoire.

Option C : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant une déficience motrice grave ou un trouble de la santé évoluant sur une longue période et/ou invalidant.

Option D : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique aux élèves présentant des troubles importants des fonctions cognitives.

Option E : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante pédagogique.

Option F : enseignants spécialisés chargés de l'enseignement et de l'aide pédagogique auprès des élèves des établissements et sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA).

Option G : enseignants spécialisés chargés des aides spécialisées à dominante rééducative.

II - Déroulement de l'examen :

L'examen du CAPA-SH est composé de deux épreuves consécutives :

1) une épreuve professionnelle comportant la conduite de deux séquences d'activités professionnelles (séquences consécutives d'une durée de 45 minutes chacune) suivies d'un entretien avec le jury d'une durée d'une heure.

Cette épreuve doit permettre d'évaluer, en situation professionnelle, les compétences spécialisées, et notamment les adaptations pédagogiques mises en œuvre ainsi que la capacité à les référer à un cadre théorique et institutionnel maîtrisé.

L'entretien doit permettre au candidat de justifier le choix de ses démarches en mettant en valeur les adaptations proposées et de rendre compte des modalités de partenariat, interne ou externe à l'établissement, qu'il est possible ou nécessaire de mettre en pratique.

2) une épreuve orale de soutenance d'un mémoire professionnel d'une durée totale de 30 minutes, la présentation du candidat n'excédant pas 10 minutes.

Le mémoire professionnel (30 pages maximum) consiste en une étude de situation témoignant d'un processus de réflexion sur une question professionnelle en rapport avec l'option choisie, articulant savoirs et expérience.
Le candidat devra conserver un exemplaire de ce rapport.

Chacune de ces épreuves est notée sur 20 et pour chacune de ces deux épreuves, une note inférieure ou égale à 5 sur 20 est éliminatoire.

Une note minimale de 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves est exigée pour l'obtention du CAPA-SH.

- Les candidats déjà titulaires d'un CAPASH et désireux d'obtenir le CAPA-SH dans une autre option doivent présenter une séquence d'activités professionnelles de 45 minutes suivie d'un entretien de 40 minutes.
  Une note minimale de 20 sur 40 est exigée pour l'obtention du CAPA-SH.

Les épreuves se déroulent dans l'école, l'établissement, le service accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers correspondant à l'option choisie dans lequel exerce le candidat ou, à défaut, dans une école, un établissement ou un service correspondant à l'option choisie désigné par le directeur académique des services de l'éducation nationale.

Un candidat ne peut se présenter que trois fois aux épreuves de l'examen. Au cours d'une même session, il ne peut présenter qu'une seule option.

III - Inscription à l'examen :

Les inscriptions se dérouleront en ligne du **jeudi 14 janvier 2016 à 12h au mardi 16 février 2016 à 17h** à l'adresse suivante :
https://personnels.ac-montpellier.fr/sections/personnelsen/gestion-carrieres/concours-internes/capashv2

Une fois l'inscription validée, imprimée et signée, le candidat doit retourner le formulaire d'inscription et les pièces justificatives demandées en un seul envoi et en recommandé simple au plus tard **le vendredi 19 février 2016**, cachet de la poste faisant foi à l'adresse suivante :

Rectorat de l'académie de Montpellier
DAEC1 - CAPA-SH - Bureau 1048
31 rue de l'université - CS 39004
34064 Montpellier cedex 2

Dépôt du mémoire

Les candidats devront déposer ou envoyer en recommandé simple leur mémoire (4 exemplaires papier et une version dématérialisée sous clé USB) **au plus tard le lundi 2 mai 2016 auprès de la DAEC1 – Bureau 1048.**

IV – Calendrier session 2016

Inscriptions	Du jeudi 14 janvier 2016 à 12h au mardi 16 février 2016 à 17h
Date du retour du formulaire d'inscription **et** des pièces justificatives	Vendredi 19 février 2016, cachet de la poste faisant foi
Retour mémoire (4 exemplaires papier et une version dématérialisée sur clé USB)	Lundi 2 mai 2016 **auprès de la DAEC1 – Bureau 1048**
Epreuves d'admission	Du lundi 30 mai au mercredi 30 novembre 2016

Je vous remercie de bien vouloir diffuser ces informations auprès des personnels placés sous votre autorité.

Pour le Recteur et par délégation
le Secrétaire général de l'Académie

Stéphane AYMARD